

Bulletin de service

Services d'emploi

2006



Faits saillants

- L'industrie des services d'emploi a connu une forte croissance en 2006, les revenus d'exploitation augmentant de 8,6 % pour atteindre 8,0 milliards de dollars. Les agences de placement permanent et temporaire ont bénéficié d'un marché serré de l'emploi et d'une économie forte, surtout dans l'Ouest du Canada. Cela fait suite à des hausses substantielles des revenus d'exploitation de 18,1 % en 2005 et de 10,2 % en 2004.
- La croissance des revenus d'exploitation a été particulièrement forte à l'Ouest de l'Ontario : le Manitoba (+15 %), la Saskatchewan (+28 %), l'Alberta (+25 %) et la Colombie-Britannique (+19 %) ayant affiché des hausses importantes par rapport à 2005, alors que la croissance au Québec (+4 %) et en Ontario (+4 %) a été beaucoup plus modeste durant cette période.
- Au chapitre des revenus d'exploitation, l'Ontario continue d'en détenir la majorité avec une part de 56,9 % en 2006. Cependant, la part de l'Ontario d'un marché serré de l'emploi, puisqu'elle se situait alors à 62,1 %. Pendant la même période, la part de la Colombie-Britannique a augmenté pour passer de 4,9 % à 7,1 %, et celle de l'Alberta a fait de même, passant de 13,4 % à 17,6 %. Grâce à ses gains en 2006, l'Alberta a dépassé le Québec et ne cède du terrain qu'à l'Ontario pour ce qui est des revenus d'exploitation.
- En 2006, les dépenses d'exploitation de l'industrie se sont accrues de 8,8 % réduisant le bénéfice d'exploitation de 3,7 % en 2005 à 3,5 %. Les salaires, traitements et bénéfices des employés ont augmenté de 7,1 % et ont compté pour 73 % du total des dépenses d'exploitation.
- En 2006, pas moins de 70 % des ventes de l'industrie ont été réalisées par les services de placement temporaire, 28 % par les services de placement permanent et de contractuels et 2 % par les autres produits et services. Même si les services de placement temporaire ont continué de représenter la plus grande partie des ventes de l'industrie, leur part a diminué par rapport à leur niveau de 77 % de 2005. Pendant la même période, la part des services de placement permanent et de contractuels a connu une hausse significative, passant de 22 % à 28 %.
- Tout comme les années précédentes, en 2006, la grande majorité (87 %) des ventes de l'industrie est attribuable au secteur des entreprises, suit ensuite les administrations et les établissements publics avec 11 % et les particuliers et ménages et les clients à l'extérieur de Canada avec 2 %.
- Les services d'emploi sont une industrie stable dominée par un nombre restreint de grandes entreprises. En 2006, les 20 plus grandes entreprises ont généré 39 % du total des revenus d'exploitation de l'industrie. Il s'agit d'une légère baisse par rapport au niveau de 40 % de 2005. La marge bénéficiaire d'exploitation de 3,4 % de ces entreprises est légèrement inférieure au niveau de 3,5 % de l'ensemble de l'industrie.

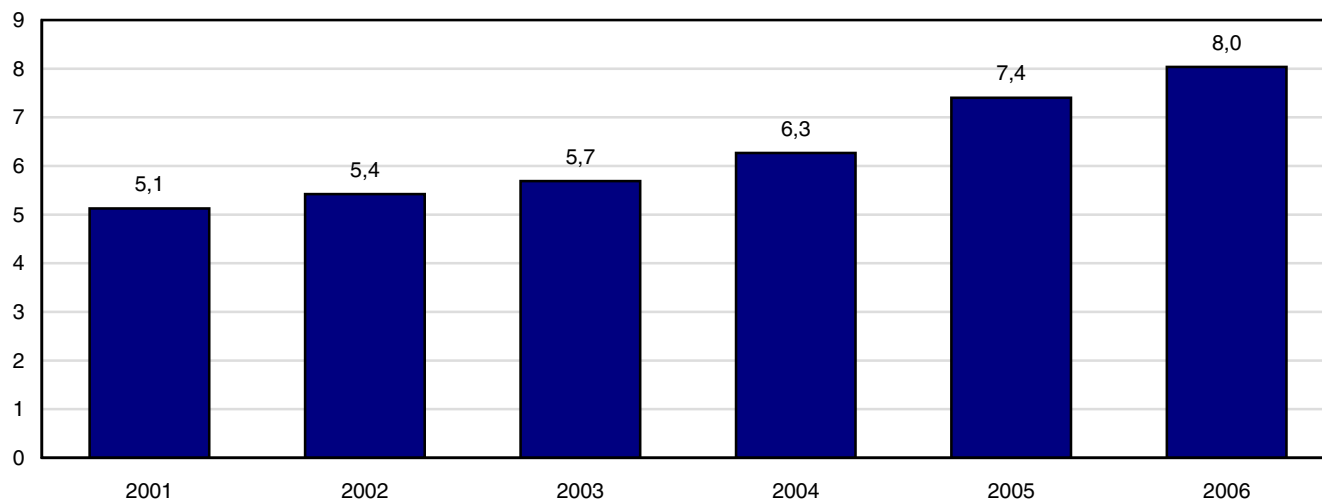
Résultats détaillés de l'enquête de 2006

Revenus d'exploitation

L'industrie des services d'emploi a connu une forte croissance en 2006, les revenus d'exploitation augmentant de 8,6 % pour atteindre 8,0 milliards de dollars. Les agences de placement permanent et temporaire ont bénéficié d'un marché serré de l'emploi et d'une économie forte, surtout dans l'Ouest du Canada. Cela fait suite à des hausses substantielles des revenus d'exploitation de 18,1 % en 2005 et de 10,2 % en 2004.

Graphique 1 Revenus d'exploitation

milliards de dollars

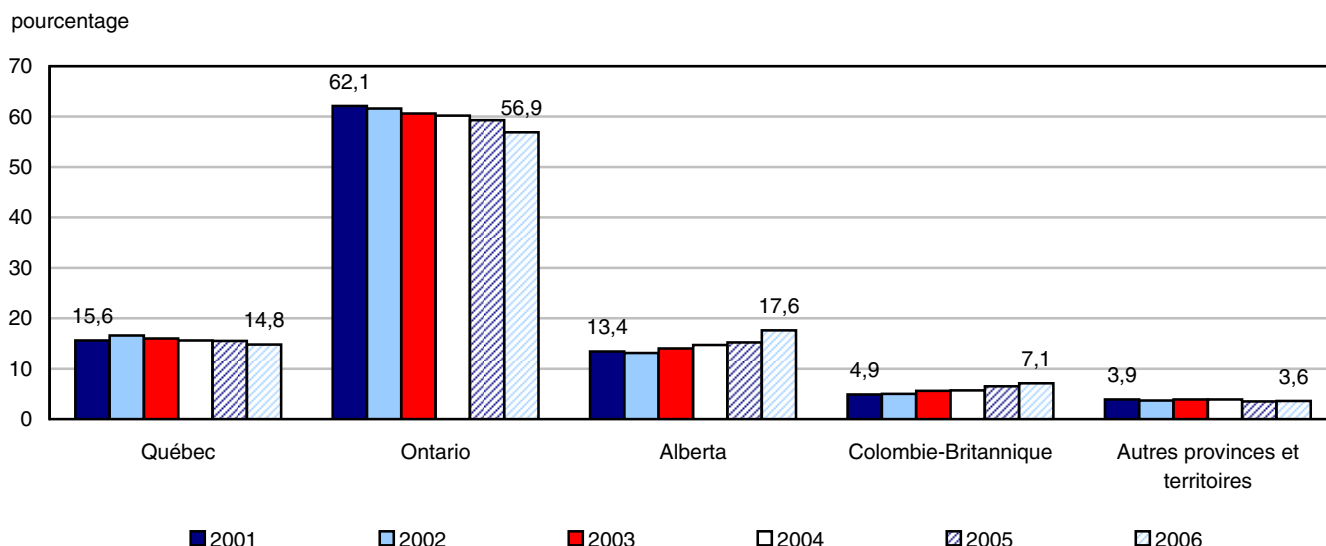


Revenus d'exploitation par province

La croissance des revenus d'exploitation a été particulièrement forte à l'Ouest de l'Ontario : le Manitoba (+15 %), la Saskatchewan (+28 %), l'Alberta (+25 %) et la Colombie-Britannique (+19 %) ayant affiché des hausses importantes par rapport à 2005, alors que la croissance au Québec (+4 %) et en Ontario (+4 %) a été beaucoup plus modeste durant cette période.

Au chapitre des revenus d'exploitation, l'Ontario continue d'en détenir la majorité avec une part de 56,9 % en 2006. Cependant, la part de l'Ontario a été réduite depuis 2001, puisqu'elle se situait alors à 62,1 %. Pendant la même période, la part de la Colombie-Britannique a augmenté pour passer de 4,9 % à 7,1 %, et celle de l'Alberta a fait de même, passant de 13,4 % à 17,6 %. Grâce à ses gains en 2006, l'Alberta a dépassé le Québec et ne cède du terrain qu'à l'Ontario pour ce qui est des revenus d'exploitation. Le revenu d'exploitation des autres provinces et territoires ne compte pour seulement 3,6 % (288 millions de dollars) du total national.

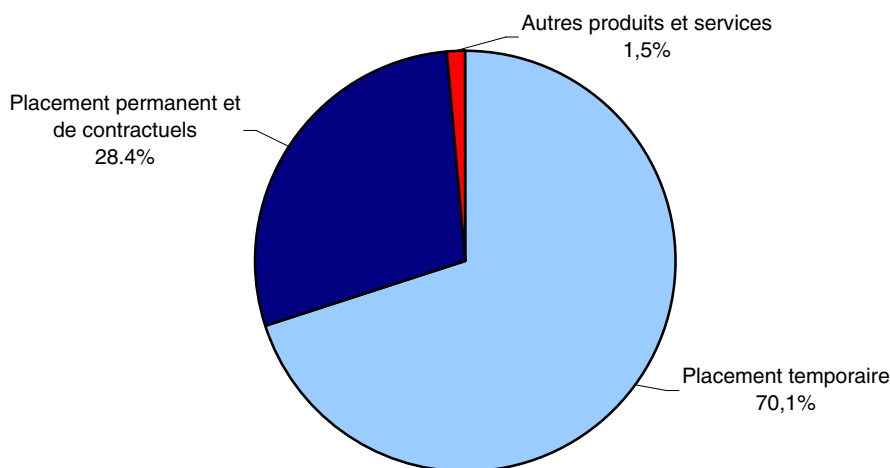
Graphique 2
Distribution provinciale des revenus d'exploitation



Ventes par type de produits et services

Sur la base des données de la portion « enquête » (qui exclut les estimations dérivées de sources administratives), en 2006, pas moins de 70 % des ventes de l'industrie ont été réalisées par les services de placement temporaire, 28 % par les services de placement permanent et de contractuels et 2 % par les autres produits et services. Même si les services de placement temporaire ont continué de représenter la plus grande partie des ventes de l'industrie, leur part a diminué par rapport à leur niveau de 77 % de 2005. Pendant la même période, la part des services de placement permanent et de contractuels a connu une hausse significative, passant de 22 % à 28 %.

Graphique 3
Ventes par type de produits et services



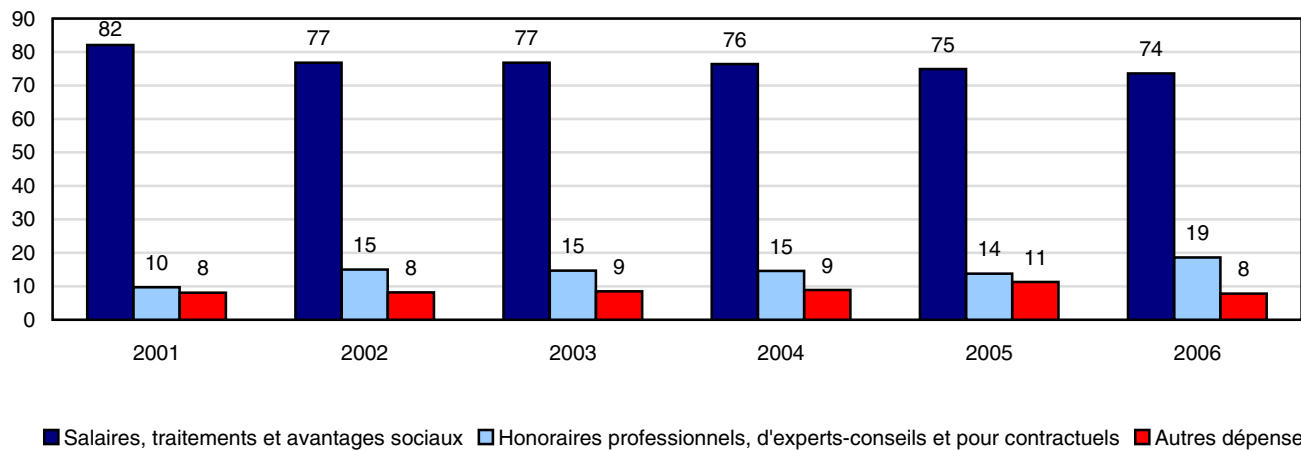
Dépenses d'exploitation

En 2006, les dépenses d'exploitation de l'industrie se sont accrues de 8,8 %. Les salaires, traitements et avantages sociaux des employés ont augmenté de 7,1 % pour atteindre 5,6 milliards de dollars et ils ont compté pour 73 % du total des dépenses d'exploitation.

Les données de la portion « enquête » (qui exclut les estimations dérivées de sources administratives) démontrent que la part des salaires, traitements et avantages sociaux des employés en pourcentage du total des dépenses d'exploitation a été très stable depuis 2002. La part des honoraires professionnels, d'experts-conseils et pour contractuels a progressé de 14 % à 19 % de 2005 à 2006, une hausse qui confirme la croissance de la part des services de placement permanent et de contractuels par rapport au total des ventes.

Graphique 4
Dépenses d'exploitation

pourcentage

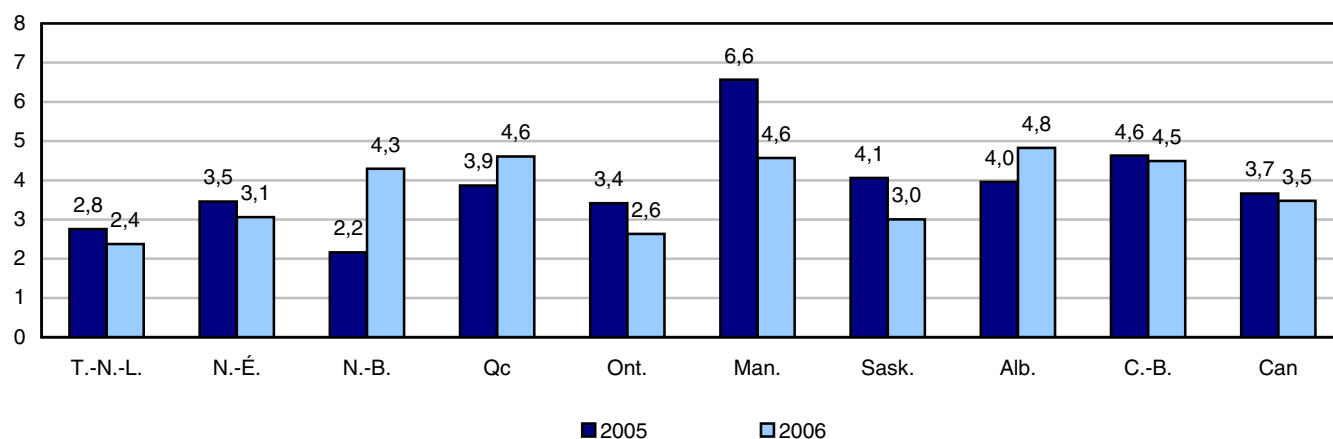


Marge bénéficiaire d'exploitation

La marge bénéficiaire d'exploitation de l'industrie des services d'emploi s'est légèrement abaissée à 3,5 % du niveau de 3,7 % de 2005.

Graphique 5
Marge bénéficiaire d'exploitation

pourcentage

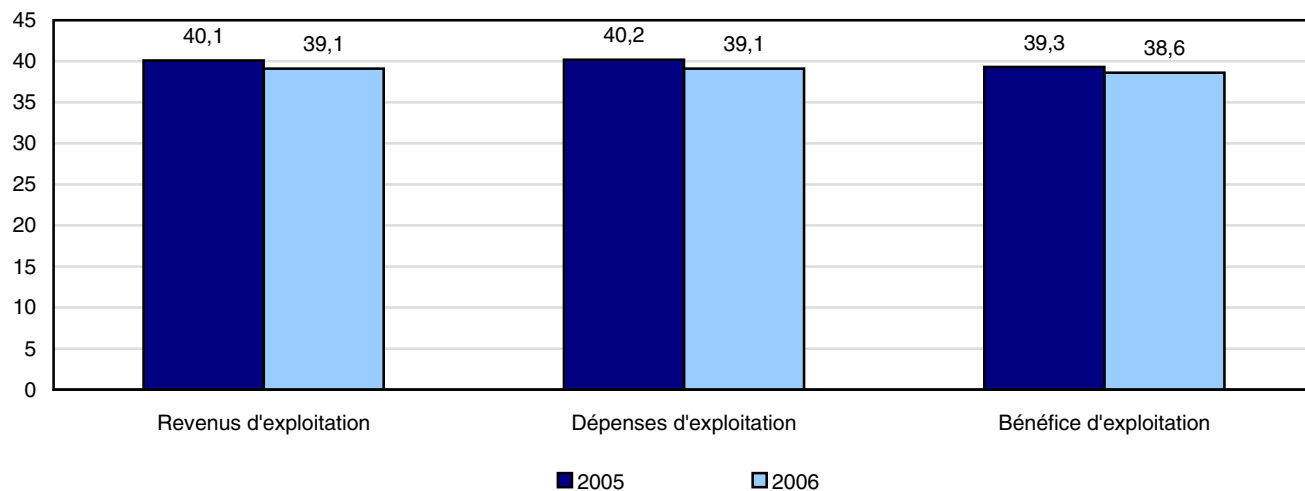


Les 20 plus grandes entreprises de l'industrie

Les services d'emploi sont une industrie stable dominée par un nombre restreint de grandes entreprises. En 2006, les 20 plus grandes entreprises ont généré 39,1 % du total des revenus d'exploitation de l'industrie, une légère baisse par rapport au niveau de 40,1 % de 2005. Pendant la même période, ces entreprises ont aussi vu leur part des dépenses d'exploitation de l'industrie varier légèrement, passant de 40,2 % à 39,1 %. Leur part du bénéfice d'exploitation a quelque peu diminué, de 39,3 % à 38,6 %.

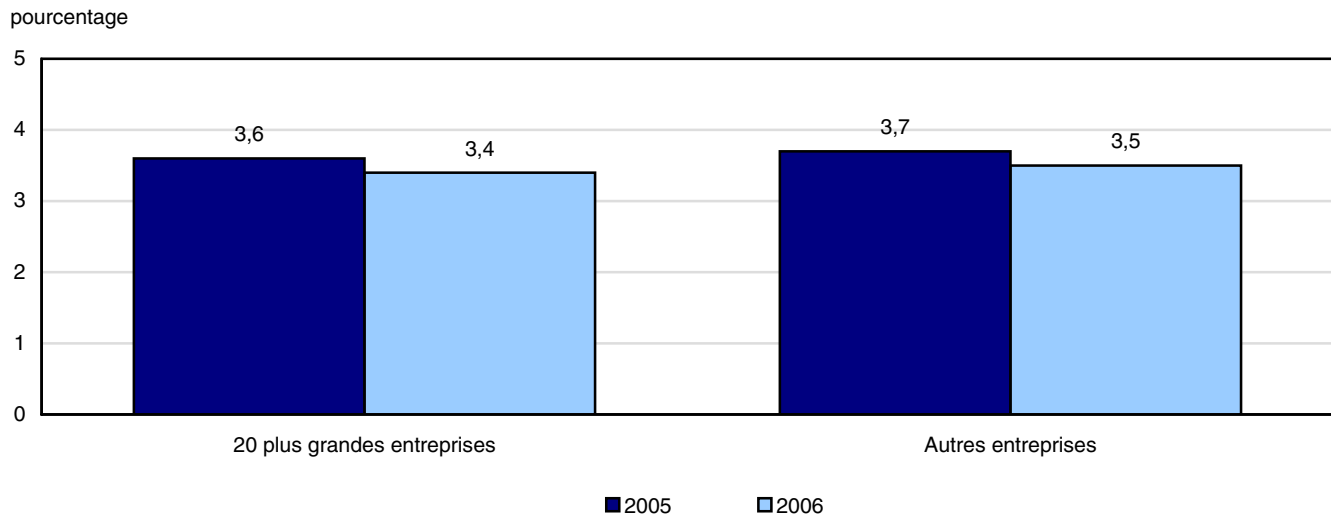
Graphique 6
Part des 20 plus grandes entreprises de l'industrie

pourcentage



De 2005 à 2006, la marge bénéficiaire d'exploitation des 20 plus grandes entreprises s'est repliée légèrement à 3,4 % du niveau de 3,6 % de l'année précédente. Cela est un peu plus bas que le niveau de 3,5 % en 2006 pour l'ensemble de l'industrie, un niveau qui reflète aussi un repli par rapport à 3,7 % enregistré en 2005.

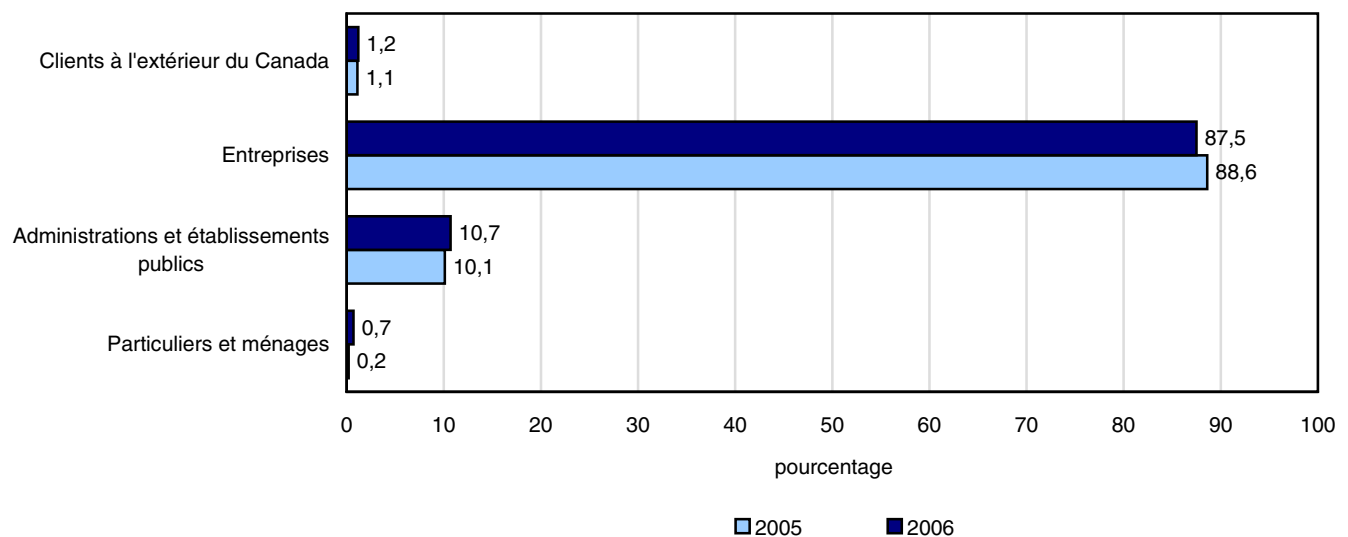
Graphique 7
Marge bénéficiaire d'exploitation



Catégories de clients

Les données de la portion « enquête » de 2006 montrent que les clients du secteur des entreprises ont compté pour 87 % des ventes, en baisse par rapport au niveau de 89 % de 2005. Les clients du secteur des administrations et des établissements publics ont généré 11 % des ventes de l'industrie, soit légèrement plus que le niveau de 10 % enregistré en 2005.

Graphique 8
Ventes par type de clients



Tableaux statistiques

Tableau 1

Statistiques sommaires de l'industrie des services d'emploi, 2001 à 2006

	Revenus d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Salaires, traitements et avantages sociaux	Marge bénéficiaire d'exploitation	Établissements statistiques
	millions de dollars			pourcentage	nombre
2006 p					
Terre-Neuve-et-Labrador	48,9	47,7	42,0	2,4	33
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	66,6	64,6	55,0	3,1	60
Nouveau-Brunswick	64,8	62,0	57,7	4,3	45
Québec	1 187,4	1 132,7	830,9	4,6	1 166
Ontario	4 571,6	4 451,3	3 171,6	2,6	2 085
Manitoba	68,0	64,9	57,6	4,6	84
Saskatchewan	37,3	36,1	32,1	3,0	36
Alberta	1 415,1	1 346,7	965,8	4,8	395
Columbia-Britannique	574,1	548,3	429,1	4,5	477
Territoire du Yukon	x	x	x	x	x
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x
Nunavut	x	x	x	x	x
Canada	8 035,7	7 756,3	5 643,3	3,5	4 385
2005 r					
Terre-Neuve-et-Labrador	36,1	35,1	30,0	2,8	32
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	64,1	61,9	56,1	3,5	61
Nouveau-Brunswick	66,4	65,0	61,5	2,2	46
Québec	1 144,4	1 100,1	862,1	3,9	1 179
Ontario	4 392,3	4 242,3	2 981,9	3,4	2 077
Manitoba	59,2	55,3	48,0	6,6	82
Saskatchewan	29,1	27,9	24,8	4,1	36
Alberta	1 127,9	1 083,2	856,3	4,0	371
Colombie-Britannique	480,6	458,3	346,0	4,6	471
Territoire du Yukon	x	x	x	x	x
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x
Nunavut	x	x	x	x	x
Canada	7 402,0	7 130,8	5 268,0	3,7	4 360
2004 r					
Terre-Neuve-et-Labrador	28,8	27,6	23,0	4,1	33
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	63,3	60,3	47,8	4,7	58
Nouveau-Brunswick	65,2	64,5	59,2	1,2	45
Québec	980,0	944,3	706,8	3,6	1 136
Ontario	3 770,8	3 640,1	2 641,8	3,5	2 049
Manitoba	58,5	54,8	44,2	6,2	68
Saskatchewan	24,0	22,6	20,4	5,8	30
Alberta	921,2	876,7	711,5	4,8	368
Colombie-Britannique	355,2	340,7	261,7	4,1	462
Territoire du Yukon	x	x	x	x	x
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x
Nunavut	x	x	x	x	x
Canada	6 268,9	6 033,4	4 517,8	3,8	4 255

Tableau 1 – suite

Statistiques sommaires de l'industrie des services d'emploi, 2001 à 2006

	Revenus d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Salaires, traitements et avantages sociaux	Marge bénéficiaire d'exploitation	Établissements statistiques
	millions de dollars			pourcentage	nombre
2003					
Terre-Neuve-et-Labrador	24,1	23,0	19,3	4,5	38
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	59,5	56,5	42,7	5,0	60
Nouveau-Brunswick	64,0	62,4	58,4	2,5	49
Québec	907,8	874,1	639,1	3,7	1 138
Ontario	3 449,7	3 344,7	2 451,3	3,0	1 994
Manitoba	51,5	48,9	38,6	5,1	62
Saskatchewan	18,3	17,5	15,0	4,8	30
Alberta	795,1	760,4	636,0	4,4	358
Colombie-Britannique	316,7	302,5	216,8	4,5	475
Territoire du Yukon	x	x	x	x	x
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x
Nunavut	x	x	x	x	x
Canada	5 689,1	5 491,9	4 118,7	3,5	4 211
2002					
Terre-Neuve-et-Labrador	23,8	22,6	18,3	4,9	37
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	53,5	50,3	35,5	5,8	55
Nouveau-Brunswick	54,2	53,1	46,6	2,1	49
Québec	901,4	856,8	611,9	4,9	1 060
Ontario	3 338,2	3 242,7	2 423,0	2,9	1 870
Manitoba	47,0	44,7	36,5	5,0	58
Saskatchewan	14,8	13,9	11,6	5,9	30
Alberta	710,1	675,9	541,9	4,8	342
Colombie-Britannique	269,1	259,2	176,6	3,7	424
Territoire du Yukon	x	x	x	x	x
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x
Nunavut	x	x	x	x	x
Canada	5 420,7	5 227,4	3 908,8	3,6	3 934
2001					
Terre-Neuve-et-Labrador	25,4	24,4	21,6	4,1	33
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	51,4	49,8	39,3	3,2	55
Nouveau-Brunswick	54,0	52,4	49,2	2,9	46
Québec	801,0	758,0	617,6	5,4	959
Ontario	3 181,6	3 089,2	2 428,8	2,9	1 715
Manitoba	44,8	42,7	37,5	4,7	58
Saskatchewan	14,8	14,1	11,4	4,9	32
Alberta	688,5	654,7	557,3	4,9	343
Colombie-Britannique	252,8	238,2	185,7	5,8	367
Territoire du Yukon	x	x	x	x	x
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x	x
Nunavut	x	x	x	x	x
Canada	5 125,0	4 933,9	3 957,3	3,7	3 616

Note(s) : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre.

Tableau 2
Ventes par type de produits et services de l'industrie des services d'emploi¹, Canada, 2001 à 2006

	2001	2002	2003	2004 ^r	2005 ^r	2006 ^p
	pourcentage					
Placement temporaire	79,0	79,3	79,7	79,0	77,1	70,1
Placement permanent et placement de contractuels	18,4	18,6	19,5	19,3	21,7	28,4
Autres produits et services	2,6	2,1	0,8	1,8	1,2	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Les plus petites entreprises (en termes de revenus gagnés) ne sont pas comprises dans les estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

Note(s) : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre.

Tableau 3
Dépenses d'exploitation de l'industrie des services d'emploi¹, Canada, 2001 à 2006

	2001	2002	2003	2004 ^r	2005 ^r	2006
	pourcentage					
Salaires, traitements et avantages sociaux	82,1	76,8	76,8	76,4	74,9	73,6
Honoraires professionnels, d'experts-conseils et pour contractuels	9,7	15,0	14,7	14,6	13,8	18,6
Location et location à bail	1,5	1,5	1,3	1,2	1,1	1,1
Dépréciation	0,6	0,7	0,5	0,4	0,4	0,4
Dépenses de bureau	3,8	3,8	3,0	2,9	2,9	3,1
Autres dépenses	2,2	2,2	3,8	4,3	6,9	3,2
Dépenses d'exploitation	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Les plus petites entreprises (en termes de revenus gagnés) ne sont pas comprises dans les estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

Note(s) : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Source de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre.

Tableau 4
Ventes par type de clients de l'industrie des services d'emploi¹, Canada, 2001 à 2006

	2001	2002	2003	2004 ^r	2005 ^r	2006 ^p
	pourcentage					
Clients au Canada	97,5	97,2	98,2	98,8	98,9	98,8
Particuliers et ménages	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,7
Administrations et établissements publics	9,9	10,2	8,7	11,2	10,1	10,7
Entreprises	87,3	86,6	89,3	87,4	88,6	87,5
Clients à l'extérieur du Canada	2,5	2,8	1,8	1,2	1,1	1,2

1. Les plus petites entreprises (en termes de revenus gagnés) ne sont pas comprises dans les estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

Note(s) : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre.

Sources de données, définitions et méthodologie

Ce document renferme des renseignements permettant de bien comprendre les concepts de base qui sont mesurés, les méthodes qui sous-tendent l'enquête (la façon de mesurer les concepts) et les aspects clés de la qualité des données. Ces renseignements aideront à mieux comprendre les points forts et les limites des données, ainsi que la façon appropriée de les utiliser et de les analyser. Les renseignements pourront être particulièrement utiles au moment de comparer les données avec celles d'autres enquêtes ou sources d'information et de tirer des conclusions au sujet des changements survenus au fil des ans.

Aperçu

Cette enquête-échantillon annuelle sert à recueillir les données financières et opérationnelles nécessaires pour produire des statistiques sur l'industrie au Canada. L'enquête permet également de recueillir des renseignements détaillés sur les caractéristiques des entreprises, telles que le type de revenus et le type de client.

Ces données sont regroupées avec l'information provenant de d'autres sources, et ce, afin de produire des estimations officielles concernant la production économique nationale et provinciale de l'ensemble de l'industrie au Canada. Les résultats de cette enquête fournissent des données aux entreprises, aux gouvernements, aux investisseurs, ainsi qu'aux associations. Ces statistiques permettent à ces groupes de suivre la croissance de leur industrie, de mesurer le rendement, de faire comparaison parmi des entreprises similaires et de mieux comprendre cette industrie afin de réagir aux tendances et aux modèles.

Population cible

La population cible est constituée de tous les établissements statistiques (parfois appelés entreprises ou unités) considérés comme faisant partie de l'industrie des services d'emploi (SCIAN 5613) selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) au cours de l'année de référence. Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est les services de placement permanent, de placement de contractuels, de recherche de cadres, de placement temporaire et de dotation de coemploi.

Structure de l'industrie

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), l'industrie des services d'emploi comprend les agences de placement et services de recherche de cadres (561310), la location de personnel suppléant (561320) et la location de personnel permanent (561330).

Agences de placement et services de recherche de cadres – SCIAN 561310

L'activité principale de ce type d'établissements consiste à lister les postes vacants et à choisir, à orienter et à placer les candidats à l'emploi de façon permanente (période non déterminée) ou sur la base de contrats écrits (placement de contractuels). Les personnes placées **ne sont pas** des employés des agences de placement.

Ce type d'établissements offre des services de **placement permanent**, de **recherche de cadres** et de **placement de contractuels**.

Les services de **placement permanent** consistent à recruter, choisir et orienter des candidats pour un client, en vue de combler des postes sur une base permanente (non déterminée). Les services peuvent comprendre des examens, entrevues, vérification des références, évaluations et counselling à l'intention des employés potentiels. Le fournisseur du service agit comme un intermédiaire d'emploi. Le candidat est choisi et embauché par le client. L'agence de placement est rémunérée de façon ponctuelle, c'est-à-dire uniquement pour le placement réussi d'un candidat. Ce produit comprend les services de placement permanent pour une gamme complète de postes, des employés de niveaux subalternes aux employés de gestion, y compris les cadres. Sont inclus les placements au pays et à l'étranger.

Les services de **recherche de cadres** sont définis comme les services de recherche et de recrutement de personnes spécialisés pour ne combler que les postes très bien rémunérés de cadres supérieurs, de cadres et de professionnels, selon les spécifications du client. Les services peuvent comprendre :

- la tenue d'entrevues détaillées auprès de l'équipe de gestion de l'organisation du client;
- l'élaboration de profils d'emploi;
- les recherches et la publicité nécessaires pour repérer les candidats possibles;
- la sélection des candidats possibles;
- la préparation, la présentation et l'examen d'une liste confidentielle de postulants très qualifiés, de concert avec le client;
- les dispositions relatives aux entrevues;
- la négociation de la rémunération; ou
- le suivi après le recrutement.

L'entreprise chargée de la recherche fournit généralement deux types d'assurances à l'entreprise cliente. Elle s'engage à reprendre la recherche sans frais (frais remboursables seulement) si le candidat choisi échoue ultérieurement pour des raisons liées au manque de diligence de la part de l'entreprise de recherche et elle s'abstient de recruter auprès de l'entreprise du client pendant une période de temps définie.

Le client décide quel candidat il embauchera. L'organisme de recherche impute des frais, que le candidat soit recruté ou non. Ce produit est aussi désigné sous le nom de service de recrutement de cadres.

Les services de **placement de contractuels** consistent à trouver des entrepreneurs (contractuels) pour combler des postes, sur la base de contrats écrits qui stipulent les produits livrables à fournir au client, ainsi que les modalités particulières d'emploi. En vertu de ces ententes, le fournisseur du service a des droits et des obligations à l'égard des entrepreneurs. N'étant pas des employés des agences de placement, ces contractuels sont généralement chargés de leurs propres retenues à la source et de la production des documents gouvernementaux.

Location de personnel suppléant – SCIAN 561320

Ce type de services comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'oeuvre du client. Les personnes placées sont employées par les établissements qui offrent des services de location de personnel suppléant. Ces établissements n'assurent pas la supervision directe de leurs employés sur les lieux de travail du client.

L'activité principale de ce type d'établissements consiste donc à fournir du personnel pour des affectations de travail temporaires. L'entreprise de dotation en personnel suppléant recrute ses propres employés et les affecte aux clients, afin d'appuyer ou de compléter leur main-d'oeuvre, lorsque surviennent des absences, des pénuries temporaires d'employés, des surcharges de travail saisonnières, ainsi que des affectations et des projets spéciaux. Lorsqu'ils travaillent, ces employés placés sont sous la supervision directe du client mais comme ils sont inscrits sur la liste de paye de l'agence de dotation en personnel suppléant, c'est l'agence qui est légalement responsable de leurs actions et qui précise leur rémunération, leurs avantages, etc.

Location de personnel permanent – SCIAN 561330

Le service de personnel permanent est offert par une organisation professionnelle d'employeurs (OPE) qui comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des ressources humaines et des services de gestion des ressources humaines à leurs clients. Ces établissements établissent une relation de co-employeur (c.-à-d. que les droits et les responsabilités de l'employeur sont partagés ou répartis entre l'entreprise cliente et l'OPE) avec les organisations clientes et se spécialisent dans l'exécution d'une vaste gamme de tâches de gestion

des ressources humaines, telles que la comptabilité de la paye, la préparation des déclarations de cotisation sociales, l'administration des avantages sociaux (pension, assurance-vie, assurance dentaire et assurance médicale complémentaire, etc.), le recrutement et la gestion des relations de travail (counselling, évaluation de l'employé, conformité aux lois, gestion des risques, etc.).

Typiquement, les établissements spécialisés dans la location de personnel permanent embauchent certains employés de leurs clients, voire tous, leur louent leurs services en retour et jouent le rôle d'employeurs de ces employés en ce qui concerne le versement du salaire et des avantages sociaux et les activités connexes. Ces établissements exercent un pouvoir décisionnaire de degré variable en rapport avec leurs ressources humaines ou leur rôle de gestionnaire du personnel, mais n'ont aucune responsabilité de gestion quant à la planification stratégique, la productivité ou à la rentabilité des activités opérationnelles du client.

Les services de location de personnel permanent sont un service d'emploi très important aux États-Unis mais les activités de ce type de service d'emploi sont très limitées au Canada et il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles augmentent rapidement ici. Cela s'explique par les différences entre les systèmes de santé canadiens et américains et des lois canadiennes régissant l'emploi. Au Canada les dispositions relatives à ce type d'activités ne permettent pas d'offrir des avantages sociaux aux employés en faisant les mêmes économies qu'aux États-Unis, étant donné que la majorité des régimes d'assurance-santé sont financés par l'État. De plus, les lois provinciales du travail du Canada, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et d'autres lois font sérieusement obstacle à ce type d'activités.

Les utilisateurs de données qui désirent en savoir plus sur le SCIAN, sur les principes qui le sous-tendent et sur de nombreux autres concepts statistiques abordés dans le présent sommaire peuvent consulter l'introduction de la publication de Statistique Canada intitulée « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord : Canada 2007 » (N° 12-501-X au catalogue).

Échantillonnage

Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon.

La base de sondage est la liste des établissements dont la partie admissible à l'échantillonnage est déterminée et fait l'objet d'un prélèvement. La base fournit des renseignements fondamentaux sur chaque entreprise, notamment : adresse, classification industrielle et renseignements provenant des sources de données administratives. La base de sondage est tenue dans le Registre des entreprises de Statistique Canada et mise à jour à l'aide des données administratives.

L'objectif de l'enquête consiste principalement à produire des estimations pour l'ensemble de la branche d'activité - entreprises constituées et non constituées. Les estimations sont calculées à partir de deux sources de données : une enquête par sondage auprès des entreprises dont le revenu brut d'entreprise est supérieur ou égal à un certain seuil (nota : le seuil varie selon les enquêtes et parfois selon les industries et les provinces d'une même enquête) et pour lesquelles on peut utiliser les données d'enquête ou les données administratives; et les données administratives pour les entreprises dont le revenu est inférieur au seuil donné. En ce qui a trait aux données provenant des fichiers administratifs, il est à noter que seuls des renseignements financiers peuvent être obtenus de cette source tels que les revenus, les dépenses, l'amortissement et les salaires, traitements et avantages sociaux. Des caractéristiques détaillées ne peuvent être obtenues que pour les établissements participant à la collecte des données.

Avant le tirage d'un échantillon aléatoire, les établissements sont classés en groupes homogènes (c.-à-d. des groupes portant les mêmes codes SCIAN, se trouvant dans la même province ou le même territoire). Des exigences de qualité sont établies, puis chaque groupe est réparti en sous-groupes appelés strates : tirage obligatoire et tirage partiel.

La strate à tirage complet englobe les principales sociétés sur le plan du rendement sectoriel (selon les revenus). La strate à tirage obligatoire est constituée d'unités prélevées en fonction des caractéristiques d'une structure complexe (entreprises à plusieurs établissements, à plusieurs entités juridiques, ayant plusieurs codes SCIAN ou

se trouvant dans plusieurs provinces). Toutes les unités des strates à tirage complet et à tirage obligatoire font partie de l'échantillon. Les unités appartenant aux strates à tirage partiel font l'objet d'un tirage aléatoire simple.

La taille concrète de l'échantillon de l'année de référence de 2006 s'est établie à 576 entités de collecte.

Définitions

- Le **revenu d'exploitation** exclut les revenus de placements, les gains en capital, les gains extraordinaires et les autres montants qui ne sont pas de nature répétitive.
- Les **dépenses d'exploitation** excluent les valeurs non encaissables, les pertes en capital, les pertes extraordinaires, l'intérêt sur les emprunts et les autres montants qui ne sont pas de nature répétitive.
- La **marge bénéficiaire d'exploitation** est calculée comme suit : le revenu d'exploitation moins les dépenses d'exploitation, le tout exprimé en pourcentage du revenu d'exploitation. Cette donnée dérivée ne comprend pas l'impôt sur le revenu des corporations payé par les entreprises constituées en société et l'impôt sur le revenu des particuliers payé par les entreprises non constituées en société. Pour les entreprises non constituées en société, la marge bénéficiaire d'exploitation comprend la rémunération non payée aux associés et aux propriétaires qui n'est pas enregistrée comme salaires, traitements et avantages sociaux. C'est pourquoi l'estimation des bénéfices sera plus élevée dans les industries où les entreprises non constituées en société sont les contributeurs importants.
- La catégorie **salaires, traitements et avantages sociaux** comprend les payes de vacances et les commissions de tous les employés pour qui un feuillet T4 a été rempli. Cette catégorie comprend aussi, entre autres, la part des avantages sociaux versée par l'employeur pour le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et les cotisations d'assurance-emploi. Les salaires et les traitements ne comprennent pas les dividendes versés aux propriétaires actifs et ne comprennent pas la rémunération des propriétaires des entreprises non constituées en société : c'est pourquoi le niveau relatif des salaires, traitements et avantages sociaux sera moins élevé dans les industries où les entreprises non constituées en société sont des contributeurs importants.
- Un **établissement statistique** actif est l'entité de production ou le plus petit groupe d'entités de production qui produit un ensemble de biens et/ou de services homogènes, dont les activités ne débordent pas les frontières provinciales et qui est en mesure de fournir des données sur la valeur de la production ainsi que le coût des principaux produits intermédiaires utilisés et sur le coût et l'importance de la main-d'oeuvre affectée à la production.

Qualité des données

Malgré les efforts déployés pour que les opérations de collecte et de dépouillement se déroulent en fonction de normes rigoureuses, les estimations qui en résultent comportent inévitablement des erreurs. Celles-ci sont classées en deux grandes catégories : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les **erreurs non dues à l'échantillonnage** ne sont pas liées à l'échantillonnage et peuvent survenir pour de nombreuses raisons. Par exemple, la non réponse est une source importante d'erreurs non dues à l'échantillonnage. La couverture de la population, les écarts dans l'interprétation des questions, les mauvaises réponses des répondants et les erreurs de consignation, de codage et de traitement des données représentent d'autres exemples d'erreurs non liées à l'échantillonnage.

Les **erreurs d'échantillonnage** se produisent parce que les estimations proviennent d'un échantillon de la population plutôt que de la population entière. Ces erreurs dépendent de divers facteurs, notamment la taille de l'échantillon, le plan d'échantillonnage et la méthode d'estimation. Une des propriétés importantes de l'échantillonnage probabiliste tient au fait que les erreurs d'échantillonnage peuvent être calculées à partir de l'échantillon à l'aide d'une mesure statistique appelée coefficient de variation (c.v.). Pour des enquêtes menées à plusieurs reprises, l'écart relatif entre l'estimation d'un échantillon et l'estimation qu'on aurait obtenue d'un

dénombrement de toutes les unités serait inférieur à deux fois le coefficient de variation, 95 fois sur 100. L'éventail des données acceptables d'un échantillon s'appelle intervalle de confiance. Les intervalles de confiance peuvent être calculés autour des estimations en utilisant les c.v. Premièrement, nous calculons l'erreur type en multipliant l'estimation d'un échantillon par le c.v. L'estimation d'un échantillon, plus ou moins deux fois l'erreur type, est ce qu'on appelle un intervalle de confiance de 95 %.

Le c.v. pour cette enquête pour l'année de référence 2006 était « Excellent » (moins de 5 %) pour les variables du total des revenus d'exploitation, des dépenses d'exploitation et des salaires, traitements et avantages sociaux des employés.

Évaluation de la qualité

Avant d'être publiés, les résultats combinés de l'enquête sont analysés pour fins de comparabilité; en général, cette opération consiste à examiner en détail les réponses individuelles (surtout celles des grandes sociétés), à revoir la conjoncture générale et les tendances historiques et enfin à comparer ces résultats avec les données de d'autres sources.

Contrôle de la divulgation

La Loi interdit à Statistique Canada de rendre publique toute donnée susceptible de révéler de l'information obtenue en vertu de la Loi sur la statistique et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissable sans que cette personne, entreprise ou organisation le sache ou y consente par écrit. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

Exactitude des données

Des unités échantillonnées qui ont contribué à l'estimé final, le taux de réponse pondéré était de 81,9 %. Les CV ont été calculés pour chaque estimation produite. On peut obtenir ces CV sur demande.

Produits connexes

CANSIM

Données stockées dans CANSIM : tableau 361-0001 - Statistiques sommaires sur les services d'emploi (tous les établissements), selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (75 séries)

Enquête(s)

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4718 - Enquête annuelle sur les industries de services : services d'emploi

Publications

Bulletin des industries de service, n° 63-018-X au catalogue.

Série d'études analytiques, Division des industries de service, n° 63F0002X au catalogue.

Date de parution : Août 2008

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 ^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
P	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 63-252-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique « Publications » > « Publications Internet gratuites ».

Périodicité : annuelle / ISSN 1916-8942

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des données de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-263-1136.

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 63-252-X).

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2008. Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) ; Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent.

Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.